

CH_VB 2005-1108 4115 vom 28. Juli 2004

Bundesverwaltung, 2004-07-28, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_2005-1108_4115_

FR: CH_VB 2005-1108 4115 du 28 juillet 2004

IT: CH_VB 2005-1108 4115 del 28 luglio 2004

Erwägungen

E. 1

L'initiative populaire du 28 juillet 2004 «pour la baisse des primes d'assurance- maladie dans l'assurance de base» est valable et sera soumise au vote du peuple et des cantons.

E. 2

Les assureurs proposant l'assurance de base et les fournisseurs de prestations médicales et de soins concluent des contrats de prestations qui répondent aux besoins des assurés.

E. 3

FF 2005 4095

Initiative populaire «pour la baisse des primes d'assurance-maladie dans l'assurance de base». AF 4116

E. 4

L'assurance de base est financée par des contributions de la Confédération et des cantons, lesquelles couvrent au total 50 % des coûts au maximum, et par les cotisations des assurés.

E. 5

La Confédération et les cantons versent leurs contributions aux assureurs proposant l'assurance de base. II Les dispositions transitoires de la Constitution fédérale sont modifiées comme suit: Art. 197, ch. 2 (nouveau) 2. Disposition transitoire ad art. 117a (Assurance-maladie) Les dispositions de l'art. 117a entrent en vigueur trois ans après l'acceptation de l'initiative par le peuple et les cantons. Le Conseil fédéral édicte par voie d'ordonnance les dispositions d'exécution nécessaires, qui sont valables jusqu'à ce que la loi les remplace. Jusqu'à l'entrée en vigueur de l'art. 117a les assurés peuvent faire assurer par leur assureur de base, dans le cadre de l'assurance complémentaire et sans réserve, la différence entre les prestations assurées jusqu'alors par l'assurance de base et celles qui seront couvertes par la nouvelle assurance de base. Art. 2 L'Assemblée fédérale recommande au peuple et aux cantons de rejeter l'initiative.

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Arrêté fédéral concernant l'initiative populaire "Pour la baisse des primes d'assurance- maladie dans l'assurance de base" (Projet) In Bundesblatt Dans Feuille fédérale In Foglio federale Jahr 2005 Année Anno Band 1 Volume Volume Heft 27 Cahier Numero Geschäftsnummer --- Numéro d'affaire Numero dell'oggetto Datum 12.07.2005 Date Data Seite 4115-4116 Page Pagina Ref. No

E. 10

138 757 Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen. Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses. I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.